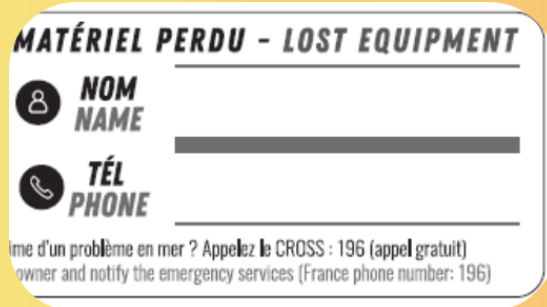


LES ELEMENTS DE SECURITE OBLIGATOIRE

1. JE MARQUE

mon matériel (aile et planche- minimum 1cm)



2. JE PORTE

mon casque lorsque je fais du foil si j'ai un leach



3. JE METS

un gilet de sauvetage (50 newtons) ou ma combinaison

(flottabilité positive et isolation thermique obligatoires)



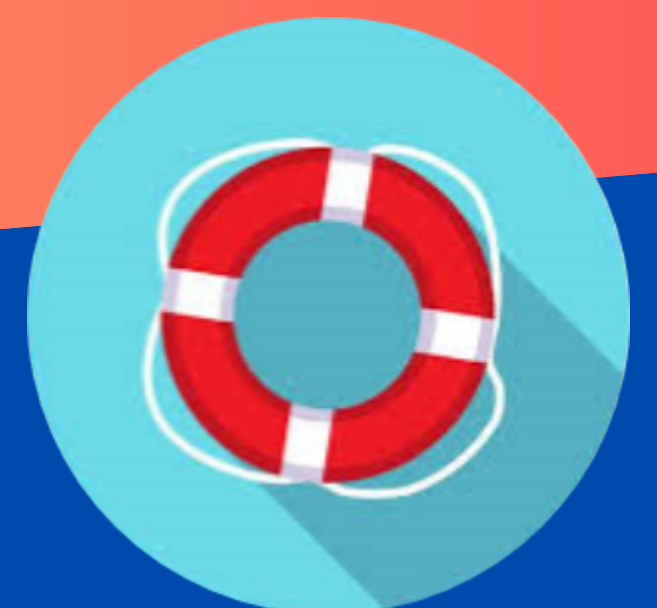
4. JE DISPOSE

un moyen de repérage lumineux (étanche, flottant, autonomie d'au moins 6 heures (cyalumes autorisés).



5. JE VÉRIFIE

les éléments de sécurité de mon matériel (bordé-choqué, largeur, leach,.....), les horaires de marées



L'ensemble des éléments sont obligatoires au-delà de 300 mètres de la côte. Merci de respecter les règles de sécurité.